

Ministère des Postes

Les dépenses brutes du ministère des Postes pour l'année 1958-1959 sont de 184 millions; c'est 6 millions de plus que celles de 1957-1958 qui s'étaient élevées à 178 millions.

Les traitements des maîtres de poste, et ceux du personnel des bureaux à commission et semi-urbains, ainsi que les commissions versées aux bureaux auxiliaires, et certains autres déboursés autorisés, sont prélevés sur le revenu. Ces paiements, compris dans le total de 184 millions, se sont élevés à 26 millions, contre 25 millions en 1957-1958.

TABLEAU 25
(en millions de dollars)

MINISTÈRE DES POSTES	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1959 (provisoire)	1958	
Imputé sur le compte de dépenses budgétaires—			
Exploitation, y compris salaires et autres dépenses des bureaux de poste urbains, bureaux-districts et services postaux ambulants; approvisionnements, équipement et autres articles destinés aux bureaux de poste à commission.....	98.2	94.7	3.5
Transport—acheminement des dépêches par terre, par air et par eau.....	55.2	54.1	1.1
Services financiers.....	2.7	2.6	0.1
Frais administratifs et généraux.....	1.8	1.9	—0.1
	157.9	153.3	4.6
Imputé sur le compte du revenu—			
Exploitation—traitements des maîtres de poste et du personnel aux bureaux à commission et semi-urbains; commissions versées aux bureaux auxiliaires et autres dépenses.....	25.8	24.6	1.2
	183.7	177.9	5.8

Travaux publics

Les dépenses du ministère des Travaux publics pour 1958-1959 se sont élevées à 212 millions, contre 206 millions en 1957-1958, accusant ainsi une augmentation de 6 millions.

L'augmentation d'un million dans la Direction de la construction des édifices et des services est attribuable au supplément de 3 millions affectés à l'achat, la construction et la réfection d'édifices publics d'Ottawa, total contrebalancé par une diminution de 2 millions dans l'achat, la construction et la réfection d'édifices publics en dehors d'Ottawa. L'accroissement de 4 millions à la Direction du génie (ports et rivières) est dû surtout à l'acquisition, la construction et l'amélioration d'aménagements dans des ports et sur des rivières de l'Ontario. La diminution de 2 millions à la Direction du génie (aménagement) est attribuable à la diminution des frais relatifs à la route transcanadienne passant dans les parcs nationaux.